

l'Escarboucle®

* ESCARBOUCLE pierre précieuse et figure héraldique ornant le bouclier à 8 rais des Chevaliers du Temple

UN VILLAGE, UN PERSONNAGE

Géraudot : Histoire courte
Portrait de Jean-Jacques
Clément Mullet

PATRIMOINE

De l'abbaye de Fontenay
à Semur-en-Auxois

ENVIRONNEMENT

Les espèces envahissantes :
de quoi parle-t-on ?

ON A FAIT

Natura 2000
à Laubressel

SAVEZ-VOUS QUE ?

La statuaire de Vendeuvre :
un paradis retrouvé

ANIMATIONS

Assemblée générale 2026
Vœux de la présidente



GÉRAUDOT : HISTOIRE COURTE

Mettons de côté les variantes orthographiques, « Gérosdot » ou « Géraudot », pour nous intéresser au vocable d'« Aillefol ». Aucun document antérieur à 1669 ne mentionne le village de Géraudot, dans aucune des deux orthographies évoquées plus haut. A cette date, Louis II de Vienne, lieutenant des Eaux et Forêts à Troyes, obtient du roi, par lettres patentes, l'union de son domaine de Géraudot au fief d'Aillefol en une mairie royale dont il deviendra en 1681 seul seigneur et justicier. La justification la plus plausible de l'attribution du nom du domaine (simple tenure) à cette nouvelle entité administrative et territoriale est



Mairie de Géraudot

un changement de résidence. Les de Vienne auraient alors décidé, à cette date, de quitter l'ancienne maison seigneuriale rapprochée de l'église pour occuper le château

actuel, sur la route de Lusigny.

Aillefol la médiévale

Dans un acte de confirmation de biens donnés par le sieur André de Rosson à la Maison du temple (Bonlieu), apparaît pour la première fois en 1220 la mention de la « seigneurie » d'Aillefol. Un acte de 1230, mentionne plus précisément le « village » dont la nef romane de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul témoigne de l'existence en ce début du XIII^e siècle.

En 1526, la maison seigneuriale d'Aillefol tenait au cimetière et à l'église. Elle comprenait plusieurs dépendances mais aucun détail ne nous est parvenu concernant son architecture.

A la fin du XVI^e siècle, la seigneurie d'Aillefol appartenait à Edme de Saint-Etienne, maréchal général de la cavalerie légère en France. Sa femme, Marguerite de Moustier, « dame Daillefol » fut inhumée en 1604 dans une des chapelles collatérales de l'église.

En 1648, Louis I^{er} de Vienne, lieutenant particulier du baillage de Troyes, devient seigneur d'Aillefol mais reste lié par un engagement de vassalité envers le duc de Piney. Cet engagement prend fin en 1681, au bénéfice de son fils, quand le maréchal de Montmorency-Luxembourg cède définitivement ses droits royaux sur la seigneurie à Louis II de Vienne.

Géraudot la moderne

A la suite d'une succession d'héritages par alliances, le château passe des mains de la famille de Vienne à celles de la famille Passol d'Uzès qui, à la Révolution, est dessaisie d'une partie du domaine que rachète Henry Clément, notaire à Lusigny, père de Jean-Jacques Clément-Mullet. C'est à ce dernier personnage, méconnu du grand public mais grand acteur de la vie publique et de l'économie du village de Géraudot, que nous consacrons cette rubrique.

Jean-Jacques Clément-Mullet

Il naît le 17 janvier 1796 à Lusigny-sur-Barse du mariage de Jean Henri Clément, notaire à Lusigny et de Anne Jaquot. Lorsqu'il se marie le 24 octobre 1816 à Lusigny-sur-Barse avec Adélaïde Rosalie Mullet, fille de Joseph Millet, avocat à Troyes, il est bachelier en droit. De cette union naît une fille, Adélaïde Maria (Adèle) Clément-Mullet, le 08 décembre 1820.

Propriétaire du château et de plusieurs parcelles de terres et de bois à Géraudot depuis 1792, son père se contentera de gérer ces biens depuis sa résidence de Lusigny. Il n'occupera pas le château qu'il réserve à son unique fils et héritier qui s'y installe avec son épouse et sa fille, quelques années après la naissance de cette dernière.

Le géologue

Curieux des singularités paysagères du territoire, il fait à son tour l'acquisition sur Géraudot de plusieurs parcelles de terres sur Heurtebise, La Picarde et le Gaty. Ces acquisitions nouvelles répondent à un intérêt particulier qu'il développe pour les sciences de la terre. Il se rend fréquemment à Paris afin d'approfondir ses connaissances en géologie.

Il est admis parmi les tout-premiers membres de la nouvelle Société géologique de France fondée en 1830. Il se consacre, au sein de ce collège, à l'étude de la formation des sols en relation avec l'agriculture et la météorologie.

Il co-publie en 1831, avec Alexandre Leymerie, dans les *Annaires de la Société académique de l'Aube*, une première note sur le grès vert de Montiéramey qui lui permet de devenir membre correspondant de cette société. Il y entrera en qualité de membre résidant en 1838 dans la section Agriculture puis dans celle des Sciences en 1841.

L'industriel et la tuilerie du Gaty

La géologie conduit naturellement Jean-Jacques Clément-Mullet à investir dans un domaine en plein développement, celui de la terre cuite architecturale. Ramené à la campagne par la belle saison, curieux des aspects techniques et économiques de cette industrie en pleine renaissance, il entreprend la modernisation



de l'ancienne tuilerie du « Gasty » récemment acquise. Il y installe un nouveau four à bois en 1840 et un second en 1843. Ainsi renaît cette tuilerie de Géraudot déjà en activité au milieu du XVII^e siècle. Les nouvelles productions de tuiles et de carreaux de sol seront largement diffusées sur le département de l'Aube, jusqu'à un incendie accidentel survenu en 1936 qui ruinera définitivement les installations et l'avenir de ce site industriel renommé.

Jean-Jacques Clément-Mullet exerça la fonction de maire à Géraudot entre 1838 et 1844.

Le linguiste et orientaliste

Insatiable chercheur, Jean-Jacques Clément-Mullet développe également un goût particulier pour les langues orientales dont l'hébreu et l'arabe. Il en découvre les subtilités sur les bancs du Collège de France et de la Sorbonne. Il entre à la Société asiatique en 1837 où ses compétences en linguistique et en agronomie le conduisent tout naturellement à publier la traduction de plusieurs textes arabes relatifs à l'histoire de cette dernière discipline. Il mettra plusieurs années à rédiger l'œuvre capitale de sa carrière de linguiste, le « livre de l'agriculture s'Ibn-al-Awan », traité d'agriculture ancienne paru en 1864.

Dans le même temps, il se passionne pour la vie et l'œuvre de Rachi Salomon, célèbre rabbin de l'école talmudiste de Troyes. Il publiera entre 1855 et 1857, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, plusieurs articles consacrés à son œuvre, dont un ensemble de « documents pour servir l'histoire du rabbin Salomon Rashi », ainsi que des traductions de ses poèmes.

Malgré une bibliographie pléthorique et de réelles compétences mises au service de la connaissance des sciences de la terre, de l'agriculture, de la culture du monde arabe et de l'Orient médiéval, Jean-Jacques Clément-Mullet n'a jamais reçu la

reconnaissance de ses pairs. Sans doute l'époque n'était-elle pas favorable à une émancipation culturelle et scientifique aussi transversale. La science a appris, depuis, à reconnaître les bénéfices de ces échanges croisés entre disciplines. Rendons hommage, par cet article, à une personnalité remarquable de notre territoire, mais peu remarquée, décédée discrètement à Paris le 30 décembre 1869.

Gilles Deborde

Sources :

Dugat G., *Histoire des orientalistes de l'Europe du XII^e au XIX^e siècle*, tome II, 1870. Fichot C., *Statistique monumentale du département de l'Aube*, tome II, 1888. Roserot A., *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790*, tome II, 1945. Archives départementales de l'Aube. Société académique de l'Aube (portrait).

DE L'ABBAYE DE FONTENAY À SEMUR-EN-AUXOIS

7h45, boulevard Delestraint à Troyes, une quarantaine de participants attendent le car qui les conduira à l'abbaye de Fontenay puis à la cité médiévale de Semur-en-Auxois. Deux heures plus tard, l'abbaye de Fontenay, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO se découvre à nos yeux. C'est l'un des plus anciens monastères issus de l'Ordre de Cîteaux, il est fondé en 1118 par Saint Bernard. Mais, qui sont les Cisterciens ?



L'abbaye de Fontenay

Devant les dérives de l'Ordre de Cluny, Robert, abbé de Molesme, et 21 moines vont créer en 1098 dans une forêt que lui donne Rainard, vicomte de Beaune, avec le consentement du Duc de Bourgogne, l'abbaye de Cîteaux. Ils voulaient réformer la vie monastique et appliquer strictement la règle de Saint Benoît qui prône une vie de pauvreté en autarcie et de solitude...

Sous le règne de son troisième abbé, Etienne Harding, profitant de la notoriété et de la personnalité de Bernard de Clairvaux, l'Ordre va connaître une importante expansion et supplanter l'Ordre de Cluny. L'abbaye de Fontenay connut la prospérité du XII^e au XV^e siècle. Les religieux pratiquaient la culture, l'élevage et la métallurgie. Jusqu'à 200 moines y vivaient. Le régime de la « commende »* va mettre fin à cette prospérité. La Révolution Française vend l'abbaye comme bien national en 1790. Elle ne comptait plus qu'une douzaine de moines. En 1820, Elie de Montgolfier se rend acquéreur de l'abbaye et transforme la propriété en papeterie. En 1906, Edouard Aynard rachète l'abbaye à son beau-père et entreprend un immense travail de restauration consistant à détruire tous les bâtiments de la papeterie qui défiguraient le lieu.

De nos jours, l'abbaye de Fontenay est le parfait exemple d'une abbaye cistercienne au Moyen Âge. L'abbatiale, le dortoir, le cloître, la salle capitulaire, la salle des moines, la forge, l'enfermerie (prison), le logement des abbés commendataires, la porte et l'hôtellerie... sont le témoignage de cette époque. Seul manque le réfectoire détruit par les moines eux-mêmes. Propriété privée, Fontenay appartient toujours à la famille Aynard.

Notre périple de ce jour nous conduit à la cité médiévale de Semur-en-Auxois perchée sur son éperon rocheux, cerné par une boucle de la rivière Armançon. Arrivant par la rue de Paris, avant de franchir le pont Joly, une vue exceptionnelle sur la ville historique s'offre à nos yeux.

Labellisée « Pays d'art et d'histoire », classée secteur sauvegardé depuis 1999, cette ville, baillage de l'Auxois à l'époque médiévale, haut lieu culturel pendant le siècle des lumières** connut une éclipse éphémère lorsque le tracé de la ligne de chemin de fer Paris – Dijon – Lyon choisit de passer par Les Laumes, à une quinzaine de kilomètres. La création de l'autoroute A6 l'a sortie de son isolement...

Les touristes, les promeneurs sont séduits par son patrimoine paysager naturel, son patrimoine architectural monumental, ses hôtels particuliers....

Une guide de l'Office de Tourisme, passionnée de sa ville et de son environnement, et passionnante nous fera découvrir les trésors de cette cité bourguignonne moins connue que Beaune... mais tout aussi intéressante.

Les portes Guillier, Sauvigny, la Barbacane, les tours de la Géhenne, de l'Orle d'Or, de la prison, la promenade du rempart, l'église Notre Dame, chef d'œuvre de l'art gothique, les hôtels particuliers principalement construits au XVIII^e siècle qui reflètent l'envergure politique de la cité comme capitale de l'Auxois sous l'ancien régime n'ont plus de secret pour nous.

Malgré des prévisions désastreuses, la pluie oubliera notre périple qui se déroulera sous un temps incertain mais correct. Le retour s'effectuera par la traversée du village de Molesme, où comme nous l'avons écrit précédemment, l'abbé de l'abbaye est à l'origine de l'Ordre Cistercien. Le temps nous manquera



La ville de Semur-en-Auxois

pour nous arrêter voir cette abbaye. Au fil du temps, les abbayes cisterciennes seront par leurs terroirs, leurs possessions immobilières à l'origine de la richesse de l'Ordre. Tout comme l'Ordre Clunisien, les cisterciens « oublieront » les mots pauvreté, simplicité...

Gérard Schild

* Le régime de la commende : les abbés ne sont plus élus par les moines mais nommés par le roi.

** Le « siècle des lumières » est un mouvement philosophique, littéraire et culturel bourgeois que connaît l'Europe au XVIII^e siècle (1715 – 1789) et qui se propose de promouvoir le rationalisme, l'individualisme et le libéralisme contre l'obscurantisme, et la superstition de l'Eglise Catholique et contre l'arbitraire de la royauté et de la noblesse, avec pour modèle la philosophie empirique, l'économie libérale, et la monarchie constitutionnelle anglaise.

De quoi parle-t-on ?

En 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) constatait que les espèces « exotiques envahissantes » comptaient parmi les 5 causes majeures de la perte de biodiversité. Aujourd'hui, l'attention se focalise donc sur ces espèces, introduites hors de leur habitat naturel et dont la prolifération nuit à la biodiversité et aux services rendus par les écosystèmes où elles s'installent. L'humain joue un rôle fondamental dans ces introductions depuis l'époque des grandes découvertes, alors qu'auparavant il s'agissait d'un phénomène majoritairement naturel (migration de la faune, transport des graines par les vents ou les cours d'eau). Ce rôle s'est accentué aux XX^e et XXI^e siècles avec le développement du commerce mondial et du tourisme.

La flore et la faune exotiques bénéficient souvent d'avantages dans leur nouvel environnement. Par exemple, elles sont rarement importées avec leurs prédateurs, virus ou parasites et peuvent ainsi consacrer plus d'énergie à leur croissance et leur reproduction qu'à leur système immunitaire. S'ajoute à cela, la dégradation des milieux, induite par les activités humaines, telles l'urbanisation, la fragmentation des paysages, l'usage de pesticides, les amendements, qui diminue la résilience des écosystèmes et facilite leur prolifération.

Concrètement, quelles sont les conséquences de la présence de ces espèces ?

Les espèces exotiques envahissantes constituent une menace pour environ un tiers des espèces terrestres et contribuent à 60 % des extinctions connues à l'échelle mondiale.

Elles peuvent capter une part trop importante des ressources dont les espèces locales ont besoin pour survivre, modifier les milieux naturels voire être prédatrices des espèces indigènes. Par exemple, les frelons asiatiques attaquent et chassent les abeilles.



Nid de frelons asiatiques

Elles menacent aussi notre santé et certaines activités économiques. Elles sont par exemple porteuses de maladies comme le moustique tigre, vecteur des virus de la dengue et du chikungunya, ou allergisantes, comme l'ambrosie. L'agriculture peut également être affectée : le Sainfoin d'Espagne est ainsi toxique à l'état de graine pour les moutons.

En Europe continentale, les coûts générés par la gestion et la réparation des dommages causés par les invasions biologiques ont été estimés à plus de 12,5 milliards d'euros par an (source : Office Français de la Biodiversité - OFB).

Tous les milieux (terrestres, aquatiques et marins) et tous les territoires sont impactés par ces espèces exotiques envahissantes : dans les milieux aquatiques, l'écrevisse de Louisiane, espèce introduite à la fin des années 70 à des fins commerciales, devient un réel problème. Robuste et vorace, elle migre de manière exponentielle dans les eaux douces du pays déséquilibrant au passage l'écosystème en s'attaquant aux œufs d'amphibiens, aux jeunes poissons ou en creusant des galeries et dégradant les berges.

Les obligations en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes

La réglementation européenne, retranscrite dans le droit français, interdit tout commerce, détention, transport et échange de certaines espèces exotiques dont la liste est régulièrement mise à jour car elles peuvent avoir des conséquences économiques considérables sur l'agriculture, le tourisme ou la pêche et des répercussions sur la santé humaine. Elle impose par ailleurs aux gestionnaires (établissements publics, communes, etc.) d'élaborer des stratégies de contrôle pour ces espèces afin de préserver biodiversité et services écologiques. Malheureusement, les méthodes de gestion actuelles se révèlent souvent peu efficaces, nécessitent des investissements importants et une répétition sur le long terme. Cela tient en particulier au fait que ces espèces sont généralement remarquées uniquement lorsqu'elles causent des désagréments. Il est alors trop tard pour espérer les éradiquer. Il faut trouver des alternatives pour maîtriser les proliférations et s'assurer que les techniques employées ne compromettent pas la survie des autres espèces et l'équilibre de l'écosystème.

La prolifération n'est pas la seule affaire des espèces exotiques

Les espèces exotiques qui prolifèrent ne représentent en réalité que 10% des espèces introduites : la plupart s'adaptent à leur nouvel environnement sans se faire remarquer. En revanche, on a tendance à oublier que certaines espèces locales peuvent se mettre à proliférer à la faveur de modifications de l'environnement : augmentation de la charge d'azote, forte luminosité dues à la baisse des niveaux d'eau, changements dans les températures, fragmentation des paysages, etc. Elles expriment alors leur potentiel envahissant.

Pas toujours exotique mais bien envahissant : le cas du chat domestique

Il y a environ 15 millions de chats « déclarés » en France, un chiffre en augmentation et qui ne tient pas compte des chats errants dont on ne sait pas estimer les effectifs. Le Muséum d'Histoire Naturelle a montré que les proies du chat domestique sont principalement de petits mammifères mais aussi des oiseaux ou des reptiles. Le chat ne fait pas le tri entre les espèces et consomment donc aussi des espèces protégées. Il ajoute une pression supplémentaire à certaines populations vulnérables, chez les oiseaux par exemple, qui doivent déjà faire face à la disparition des insectes et à la destruction de leur habitat.

Pour protéger les espèces menacées, il est donc nécessaire de contrôler la population féline. Il est aussi recommandé aux propriétaires de chats de limiter leurs sorties pendant les périodes de nidification et de leur fournir une alimentation adéquate.

ENVAHISSANTES

Attention, sur le territoire du Parc, on rencontre aussi le Chat forestier (*Felis sylvestris*), souvent appelé chat sauvage, qui est une espèce protégée.

Entre « mauvaises herbes » et « espèces mignonnes », mettre de côté les préjugés

Qui se plaint du développement de l'arbre-à-papillon (*Buddleja*)



planté dans son jardin ? Pourtant c'est une espèce exotique qui a tendance à proliférer. Très présent au bord des canaux, il en endommage les ouvrages et nécessite des actions de gestion récurrentes. Il est également nuisible aux papillons qu'il attire, leur faisant oublier leur instinct de reproduction.

Souvent, nous ne disposons en réalité que d'observations fragmentaires et ponctuelles sur les espèces exotiques, qui ne devraient pas être extrapolées sur la base d'une simple « mauvaise réputation » sans être vérifiées.

Il nous faut concéder que certaines espèces exotiques occupent des niches laissées vacantes jusque-là sans préjudice pour les services rendus par les écosystèmes. Elles nous offrent aussi de nouveaux services qui n'existaient pas jusque-là ou des services qui, à l'avenir, ne seront peut-être plus rendus par les espèces indigènes du fait du changement climatique. Une perception à priori négative de ces espèces risque d'altérer notre vision d'un monde qui, selon les prévisions scientifiques, en accueillera un nombre croissant avec lesquelles nous devons cohabiter.

N'oublions pas que nous sommes, nous aussi, une espèce envahissante.

	Faune	Flore
Dans les jardins	Frelon à pattes jaunes** (« asiatique »), perruche à collier**, moustique tigre	Aster lancéolé, Buddleja**, Berce du Caucase**, Herbe de la pampa**
Dans les prairies, sur les accotements	Raton laveur**, Ecreuil gris**	Renouée du Japon, Sainfoin d'Espagne, Mimule tacheté
Au bord ou dans l'eau	Perche soleil**, Oulette d'Egypte**, Ragondin**, Ecrevisse de Louisiane**, Tortue de Floride**	Elodée de Nuttall**
Dans la Réserve de la Forêt d'Orient	On s'interroge actuellement sur l'impact du Silure glane. Il est désormais réglementé et régulé chez nos voisins espagnols du fait de sa prolifération	Sainfoin d'Espagne



LACS ET BONNES PRATIQUES POUR TOUS

- Avant de quitter les lieux, j'inspecte mon matériel (palmes, voiles, planches, cannes à pêche, etc.) et je retire les organismes accrochés
 - Je nettoie et sèche tous mes équipements
- Je répète ces 2 étapes après chaque visite d'un plan d'eau

ET DANS LE JARDIN

Je surveille l'installation d'espèces envahissantes et les arrache avant qu'elles ne montent en graines et les évacue en déchetterie systématiquement

J'évite les achats de plantes ou d'animaux sur internet pour ne pas risquer d'importer d'espèces envahissantes

Hélène Groffier, Conservatrice des Réserves – PNR Forêt d'Orient
Jean Delannoy, Chef du pôle Environnement – PNR Forêt d'Orient

** Espèce réglementée par l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales/végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

AU PARADIS

L'association ArTho (Argilière du Thoais) poursuit son inlassable quête !

L'exposition de près de 30 statues réalisées par la Manufacture d'Art Chrétien (la 'Sainterie' de Vendevre) dans l'emblématique cathédrale de Troyes avait surpris et attiré un large public durant l'été 2023. De l'avis général, ce fut un incontestable succès.



Encouragée par cette dynamique, l'association ArTho, gardienne de la mémoire de la Sainterie, a relevé cette année un ambitieux défi : celui de présenter du 1er mai au 31 octobre 2025, tous les jours, gratuitement, plus de cinquante statues, réalisées par la « Sainterie » depuis sa création par Léon Moynet, à la moitié du XIX^{ème} siècle jusqu' à la fin, par la famille Nicot dans les années 1960.

Si le lieu retenu pour cette exposition était, certes, plus modeste qu'en 2023, l'église St Pierre et Saint-Paul de Vendevre n'en était pas moins un écrin symbolique et majestueux pour l'accueillir. On pouvait presque dire que ces statues retrouvaient leur berceau vendeuvrois.

Ces statues provenaient pour partie du fonds acquis par le Département de l'Aube en 1975, à la suite de la fermeture de l'usine, pour par tie de prêts par 13 communes et communautés paroissiales de notre territoire, ainsi que de quelques collectionneurs privés. Elles ont toutes été 'toillettées' pour cette grande occasion.

Mais cette installation ne se limitait pas à une simple présentation de statues. Tout au long de l'été, ArTho a proposé régulièrement d'autres activités : des conférences, des ateliers d'estampage, des animations pour les enfants (et les plus grands), des concerts, des visites nocturnes et un circuit commenté sur le thème de l'argile, qui ont réuni en tout un public de plus de 6 400 visiteurs. Pour beaucoup venant du département, mais aussi de groupes constitués venant de régions françaises et même...de Colombie.

Cette exposition a été un évènement majeur touristique, artistique et culturel sur notre territoire cet été. Elle a été entièrement réalisée et orchestrée par l'association ArTho, soutenue et encouragée par la Commune de Vendevre, la Communauté de Communes Vendevre-Soulaines, le Comité Paroissial de Vendevre, le Conseil Départemental de l'Aube et son service patrimonial, la DRAC Champagne-Ardenne et Architecte des Bâtiments de France, l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne, le GAL du Triangle d'Orient et PNRFO, l'Andra, un établissement bancaire très présent dans notre territoire ainsi que par quelques mécènes, discrets, mais efficaces. Ils ont tous été grandement remerciés.

Mais...

C'est aussi et surtout à tous les bénévoles, membres ou proches de cette belle association que doivent revenir les félicitations et les remerciements les plus chaleureux. Ils ont offert près de 3.000 heures de leur temps pour que cette exposition nous réjouisse et mérite son titre...



'La statuaire de Vendevre : un paradis retrouvé'
Objectif atteint.

Alain Chenet

Vendevre sur Barse 17,9 km



Jadis à Vendevre sur Barse
À la Sainterie

Des saints attendaient au « paradis »
Depuis le grand matin
À la sainterie de Vendevre sur Barse
On multipliait les saints

Gilles Hommit

NATURA 2000 À LAUBRESSEL



Le 22 août dernier, Aurore Lacombe, du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne et Théo Jean-François, chargé de mission Natura 2000 au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, avaient donné rendez-vous aux amoureux de la nature pour découvrir ou redécouvrir les sites des Bas-Bois (massif forestier comptant 75

mares) et des Comarches (marais intra-forestier protégé) à Laubressel, classés Natura 2000 et traversés par le ru des Echelles.

Natura 2000 est un dispositif européen ayant pour but la protection de la biodiversité en lien avec les activités du territoire, et qui définit des zones spéciales de conservation (comme le site des Forêts et clairières des Bas-Bois, protection des habitats naturels et des espèces) et des zones de protection spéciales (comme les lacs de la forêt d'Orient, protection plus spécifique des oiseaux). C'est dans le cadre de l'animation Natura 2000 portée par le PnrFO et financée par l'Europe et la Région Grand-Est qu'a eu lieu cette sortie.

Un groupe de 20 personnes a ainsi pu découvrir les différents paysages de ces lieux si riches en biodiversité (flore, arbres, insectes, amphibiens, oiseaux, etc.) en suivant attentivement les explications données par Aurore et Théo sur les origines de ces sites, sur l'activité humaine à travers les siècles modifiant les paysages, mais aussi sur le projet de contrat Natura 2000 en cours avec la commune, qui aura pour but de débroussailler une partie du marais des Comarches et de créer une nouvelle mare, précieuse pour la biodiversité des milieux forestiers.

Marie-Claude Grosjean

ANIMATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : À LA RENCONTRE DES AÎNÉS DE LUSIGNY-SUR-BARSE

Aller l'un vers l'autre : ce mardi 28 octobre, un magnifique moment de partage a réuni les enfants de l'accueil de loisirs PEP 10 (Pupilles de l'Enseignement Publique), les résidents de l'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) La Salamandre ASIMAT (Association de Soins Infirmiers et Ménagers de l'Agglomération Troyenne) et les Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. L'animatrice de l'EHPAD, les 4 animatrices de l'accueil de



loisirs et les bénévoles des Amis du Parc ont concocté une après-midi récréative autour de la pomme, réunissant une quinzaine de résidents et 27 enfants de 3 à 10 ans.

La richesse des liens intergénérationnels qui se tissent quand les anciens et les enfants se côtoient est immense, pour preuve les sourires partagés, la joie des aînés de voir les petits investir leurs espaces de vie.

L'objectif était de favoriser les échanges entre générations autour de la fabrication du jus de pomme. Pour l'occasion, les Amis du Parc avaient apporté le matériel nécessaire (broyeur, presse) pour permettre à tous de déguster leur propre jus de pomme. C'est bien le « faire ensemble » qui est ici valorisé.

Les presseurs ont été installés,
Les pommes ont été pressées,
Et les enfants et seniors se sont régelés.

Cet atelier, riche en sourires et en découvertes, a permis de renforcer les liens entre générations et valoriser la solidarité locale.

Après un goûter partagé bien mérité, les petits sont repartis avec le souhait de revenir !

Malika Boumaza

Animations culturelles

Vendredi 6 février 2026

Mini-conférence de Marc DELANNOY de l'EPTB Seine Grands Lacs sur les travaux de la digue du Lac d'Orient à l'occasion de l'assemblée générale de l'association

À partir de 19h00 (début de notre assemblée à 17h30)
SUR INSCRIPTION

Dimanche 15 mars 2026

Après-midi théâtral « Le dîner de Condé » avec la troupe Guillemigé

Début de la séance à 15h00 à la salle polyvalente de Luyères
Participation : 10 € / gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans

Randonnées

(4 euros pour les non adhérents et gratuit pour les adhérents)

Samedi 24 janvier 2026

Randonnée autour d'Onjon
RDV à partir de 13h15 pour un départ à 13h30 devant la salle des fêtes située à l'entrée du village en venant de Piney

Samedi 21 février 2026

Randonnée autour de Laines-aux-Bois
RDV à partir de 13h15 pour un départ à 13h30 devant la mairie de Laines-aux-Bois

Samedi 28 mars 2026

Randonnée autour de La Rothière
RDV à partir de 13h15 pour un départ à 13h30 devant la mairie de La Rothière

Dimanche 12 avril 2026

46^e Brevet Pédestre du Parc au départ de Bouranton
RDV à partir de 9h00 à la salle polyvalente de Bouranton
3 parcours seront proposés : 9 km - 15 km - 23 km
Tarifs à venir, gratuit pour les moins de 12 ans.
SUR INSCRIPTION

Adhésion à l'association des Amis du Parc

Vous pouvez adhérer directement en ligne sur notre site internet :

www.amis-parc-foret-orient.fr

et régler de manière sécurisée le montant de votre adhésion.

Ou vous pouvez envoyer les informations suivantes sur papier libre accompagnées du règlement à l'adresse au verso de ce programme :

Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse / Profession / Nom(s) de(s) autre(s) membre(s) de la famille et l'âge de(s) enfant(s) pour l'adhésion «famille».

Votre choix :

Adhésion individuelle + Escarboucle = 22 €

Abonnement Escarboucle seul = 15 €

Adhésion famille + Escarboucle = 30 €

Membre bienfaiteur + Escarboucle = + de 30 €

Le chèque est à libeller à l'ordre de : «l'Association des Amis du Parc» et à envoyer à l'adresse :

Mairie de Dosches - 4, rue du Grand Cernay

10220 DOSCHES - Tél. 03 25 41 07 83

E-mail : aap.pnrfo@wanadoo.fr

60 % des dons sont déductibles de votre imposition

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine assemblée générale des Amis du Parc aura lieu le **vendredi 6 février 2026** dans la salle polyvalente de Dosches à partir de 17h30.

Chers(es) amis(es) du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.



Je profite de la parution de ce dernier Escarboucle 2025 pour vous adresser ce message.

Tout d'abord, les membres du conseil d'administration et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui se profile à l'horizon ; vœux de bonne santé et vœux du plaisir de vous retrouver toujours aussi nombreux lors de nos animations.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont suivis cette année. C'est pour nous la plus belle des récompenses. Qui dit nouvelle année dit nouvelle programmation que vous aurez la possibilité de découvrir à l'occasion de notre prochaine assemblée générale : le 6 février prochain à Dosches.

Avant de se projeter sur l'avenir, je souhaite revenir sur l'activité qui a été la nôtre cette année :

45 animations vous ont été proposées : visites d'entreprises, conférences, après-midi théâtrales, sorties nature, randonnées, balades guidées, concerts, ateliers etc. Cette année fut encore très dense et pleine de satisfaction.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles de l'association qui se mobilisent pratiquement chaque week-end pour « mettre en musique » nos événements.

Merci également à tous les maires qui nous soutiennent et qui sont nos partenaires privilégiés. Sans leur aide, la réalisation de notre programme serait très difficile.

Avec la participation du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, nous formons tous ensemble une grande famille et c'est ce qui fait la force de notre association que je préside depuis 2017 avec fierté.

Marie-France Barret

BONNE ANNEE 2026 A TOUS ET A TOUTES.

L'ESCARBOUCLE.

Périodique édité par l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc - 10220 PINEY

Comité de rédaction : M.-F. Barret, E. Bureau, A. Chenet, G. Labille, K. Lardaux, P. Majerus, Y. Peuch, G. Schild, G. Simonnot, M. Scussel, M.-P. Framery.

Crédit photographique : Association des Amis du Parc et PNRFO
Mars 2024 - ISSN 0999-4998
Mise en page et impression :
Imprimerie PATON (Sainte-Savine - 03 25 78 34 49)
Imprimé sur papier recyclé 100 %.
Conservation en archives de 200 ans.

Toute reproduction, même partielle d'articles est interdite sans autorisation.

© L'ESCARBOUCLE - PINEY
2021 - Marque déposée.

